



ArMen Race USHIP – Nuit de l'ArMen Race USHIP 10 au 13 mai 2018

AVIS DE COURSE

La notion « DP » dans une règle de cet Avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- **1.1.** Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017-2020
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers feront l'objet d'un avenant ultérieur à cet AC et seront publiées sur le site internet dédié à la course.
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- **1.5** Les RSO Catégorie 3 avec radeau.
- 1.6 Pour les catégories « Double », le port de la brassière et de la balise personnelle AIS avec GPS devra être porté durant toute la course.
- **1.6** En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. (DP) PUBLICITE

Les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la régulation Word Sailing (WS) 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à :

<u>ArMen Race – Grand-parcours – longueur minimum de 30 pieds pour toutes les classes sauf Mini 6.50</u>

- Grands Multicoques (Ultime, Mod 70...)
- Multi 50'
- Multicoques jaugés Multi 2000
- IMOCA Class'40 Classe Mini 6.50
- IRC 1, IRC 2, IRC 3 et 4 en équipage (TCC minimum de 0.950)
- IRC 1, IRC 2, IRC 3 et 4 en double (TCC minimum de 0.950)
- OSIRIS Habitable* (Formule OH France) Classe D, E, F, G, R4 et R3 d'un groupe brut minimum de 21 du Osiris habitable en cours de validité. (Pour les classes D et R3, l'inscription des bateaux sera soumise à l'approbation du Comité de Course).

Nuit de l'ArMen Race – Petit parcours

- Classes Monotype: Pogo 8.50 First 31.7 Grand-Surprise
- Multicoques d'une longueur minimum de 25 pieds jaugés Multi 2000
- OSIRIS Habitable* (Formule OH France) Classe D, E, F, G, R4 et R3 d'un groupe brut minimum de 18 du Osiris habitable en cours de validité. (Pour les classes D et R3, l'inscription des bateaux sera soumise à l'approbation du Comité de Course).
- * L'AO répartira, selon leur rating, les bateaux dans différents groupes de classement après la clôture des inscriptions. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et les écarts de rating de chaque groupe. Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés à partir du 9 mai 2018.
- 3.2 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème ou 3ème catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240 applicable depuis le 1^{er} janvier 2015.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire téléchargeable sur le site de la SNT et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique de La Trinité au plus tard le 30 avril 2018.
- 3.4 L'équipage est composé de 3 personnes minimum sauf pour les IRC Double et Mini 6.50 qui courent en double.

- 3.5 Pour une annulation d'inscription jusqu'au 30 avril, une somme de 50 € sera conservée par l'AO (frais de dossier). Après cette date, le montant de l'inscription restera acquis à l'AO.
- 3.6 Une balise de positionnement est imposée par l'autorité organisatrice moyennant une caution.
- 2.7 L'AO pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve.

 De telles annulations, pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'autorité organisatrice, ne donneront lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'autorité organisatrice.
- **3.8** L'AO se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription.

4 COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription original dûment rempli
- Frais de participation
- Attestation d'adhésion de classe 2018 pour tous monocoques.
- Certificat de jauge IRC ou OSIRIS Habitable ou Multi 2000 pour les Multicoques d'une longueur minimum de 30 pieds.
- Attestation d'assurance valide du bateau.
- Chèque de caution de 500 € pour la balise
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
- Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de WS
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- La 1^{ère} page de l'acte de francisation.
- Le certificat de jauge ou de conformité.
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité.

- Le fascicule de contrôle des radeaux de sauvetage pneumatique avec date de révision.
- L'attestation licence Station Radio.
- Feuille d'encodage de la Balise Sarsat.
- L'attestation sur l'honneur du matériel de sécurité.

Cette liste est non exhaustive et des pièces supplémentaires peuvent être exigées à la discrétion de l'organisateur.

5 DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

ArMen Race	Montant de l'inscription	Balise de positionnement	TOTAL
Grand Multicoques (Ultime, Mod 70) Multi 50', Imoca	520 €	100 €	620 €
IRC 1 – Class 40 – Multi > 30' – OH Classe F, G et R4	320 €	100 €	420 €
IRC 2	270 €	100 €	370 €
IRC 3 et 4 – OH Classe D, E et R3	210 €	100 €	310 €
Classe Mini	130 €	100 €	230 €

Nuit de l'Armen	Montant de l'inscription	Balise de positionnement	TOTAL
Toutes classes	140 €	100 €	240 €

6 PROGRAMME

- **6.1**. Confirmation des inscriptions, contrôles de jauge et de sécurité :
 - Mercredi 9 mai 2018 de 14h00 à 20h00
 - Jeudi 10 mai 2018 de 08h00 à 11h00
- **6.2.** Jeudi 10 mai 2018 à 11h00 ; Briefing sécurité. La présence de chaque chef de bord ou de son représentant est obligatoire.
- **6.3.** Départs :
 - Les bateaux devront se tenir à la disposition du Comité de course le 10 mai 2018 à partir de 14H00.
 - Les départs se feront par classes (ou regroupement de classes) à proximité du chenal de La Trinité-sur-mer en Baie de Quiberon dans l'aprèsmidi du jeudi 10 mai 2018.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront mises en ligne sur le site de la SNT, et sur le site dédié à l'épreuve. Elles seront de plus distribuées à l'inscription.

8 PARCOURS

Il s'agit d'un parcours Semi-hauturier (pouvant être différent selon les classes). Les différents parcours prévus dans les Instructions de Course seront téléchargeables sur le site <u>www.snt-voile.org</u> ou sur le site dédié à la manifestation à partir du 7 mai 2018.

9 SYSTEME DE PENALITE

La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10 % du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENT

- 10.1 Un classement ArMen Race
- 10.2 Un classement Nuit de l'ArMen Race

11 (DP) PLACE AU PORT

Les bateaux doivent rester à la place qui leur aura été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

12 CONDITIONS PORTUAIRES

Emplacements à flot gratuits du 10 au 13 mai 2018 + 4 nuits au choix autour de cette période. Renseignements : <u>trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr</u> - © 02 97 55 71 49

13 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14 (DP) COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale ou de données, ni recevoir de communications vocales ou des données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

15 PRIX

Ils seront communiqués dans les Instructions de Course.

16 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Société Nautique de la Trinité-sur-mer

Tél: +33 (0)2 97 55 73 48

flr@snt-voile.org www.snt-voile.org